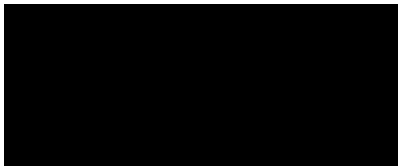


Secrétariat général et des affaires institutionnelles

PAR COURRIEL

Québec, le 29 décembre 2020



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 5 novembre 2020. Par celle-ci vous souhaitez obtenir copie des documents suivants :

En lien avec le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022 : Les contrats, les ententes, les documents de travail, les questionnaires ou tout autre document entre le Secrétariat aux aînés, le ministère de Famille et l'Institut de la statistique du Québec concernant l'enquête sur la prévalence de la maltraitance.

Vous trouverez ci-joint l'« Entente de service concernant le projet d'Enquête relative à la maltraitance en établissements exploitant une mission de centre d'hébergement et de soins de longue durée no 3936-18 ». Veuillez noter que le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) est dorénavant le responsable de l'entente et que seul lui pourra vous confirmer si cette dernière a fait l'objet de modification depuis sa signature.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, , mes sincères salutations.

**ORIGINAL SIGNÉ**

François Lemelin  
Secrétaire général  
Responsable ministériel de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels  
p. j.

N/Réf. : 2020-2021-101